



PROJET COOP'ART

DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

.....

Nom et prénom du chef d'entreprise :

.....



A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES, MERCI

1. INFORMATIONS

NOM :Prénom :

Raison sociale :
.....

Adresse :
.....
.....

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Mobile :

Mail :

Site internet :

Page Facebook :

N°SIREN : CODE APE :

Artisan

Inscription au Répertoire des Métiers et de l'Artisanat de

Titres : Artisan d'Art Maître Artisan
 MOF EPV
 Autres

Maison des Artistes

URSSAF

Entreprise individuelle

Société

Association

Commercialisation par internet : oui non en projet

Vente à l'international : oui non en projet



2. ACTIVITÉ

- Création
- Conservation-Restauration
- Tradition

Votre métier :

.....

Matériaux travaillés

- Métal
- Fibres, textile, cuir
- Terre, pierre, verre
- Métiers du patrimoine
- Bois
- Autres savoir-faire

Autres détails concernant votre savoir-faire (techniques utilisées, gamme de produits fabriqués, spécificité et originalité de votre savoir-faire) :

.....

.....

.....

.....

Qualifications professionnelles :

- Prix Métiers d'Art Professionnel
- Prix Avenir Métiers d'Art Jeune
- Prix des Ateliers d'Art de France
- Autres prix

Adhérent à un groupement associatif (objet de ce groupement, localisation)

.....

.....

Propose des stages ou des animations de formation (thèmes, lieux et public concerné) :

.....

.....



Dans le cadre de ses missions, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA), en qualité de responsable de traitement, est susceptible de collecter et traiter des données à caractère personnel. La CRMA est attachée au respect des règles de protection de la vie privée. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

Afin de veiller à la bonne application de ces règles, la CRMA a désigné un délégué à la protection des données qui est le relais privilégié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). La CRMA met également en œuvre les procédures internes adéquates afin de sensibiliser ses employés et d'assurer le respect de ces règles au sein de son organisation.

La finalité des données collectées est notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, de faire bénéficier aux personnes de nos services, de faire correspondre au mieux nos informations, nos offres et autres formes de services aux intérêts des personnes concernées, de faciliter l'accomplissement des formalités administratives nécessaires au traitement des demandes. La CRMA traite les informations aux fins décrites dans les présentes règles et conformément aux fondements juridiques suivants :

- Avec le consentement des personnes concernées afin de traiter leurs informations à des fins spécifiques, et elles sont libre de revenir sur leur consentement à tout moment.
- Aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la CRMA (notamment développer et améliorer des nouveaux services et offres les services aux personnes et/ou profitant au public, déceler, éviter ou traiter des activités frauduleuses, des abus, des atteintes à la sécurité ou tout problème d'ordre technique rencontré par nos services...).
- Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes peuvent, à tout moment, exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi que leurs droits de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de leurs données personnelles. En outre, elles disposent légalement du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel *post mortem*.

Par ailleurs, toute personne mineure au moment de la collecte de ses données personnelles peut en obtenir l'effacement dans les meilleurs délais.

Ces droits s'exercent par courrier à l'adresse suivante :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

- **Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**
Délégué à la Protection des Données
59 T Chemin Verdale – 31240 Saint-Jean

LA CRMA s'engage à conserver les données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. De plus, la CRMA conserve les données personnelles conformément aux durées de conservation imposées par les lois applicables en vigueur.

Ces durées de conservation sont définies en fonction des finalités de traitement mis en œuvre par la CRMA et tiennent notamment compte des dispositions légales applicables imposant une durée de conservation précise pour certaines catégories de données, des éventuels délais de prescription applicables ainsi que des recommandations de la CNIL concernant certaines catégories de traitements de données.